

Vendredi 31 mars 2017

Visite de chantier

Le nouveau foyer départemental de l'enfance sort de terre



Installé rue de Frémur à Angers depuis plus de 30 ans, le Village Saint-Exupéry prendra ses quartiers sur le plateau de la Mayenne l'été prochain, dans des locaux plus vastes et mieux adaptés à sa fonction : un projet majeur du Département au service de la protection de l'enfance.

Rappel du contexte

Le Département au cœur de la protection de l'enfance



Quand le cadre parental se fragilise, quand un enfant est en danger ou risque de l'être, le Département prend le relais. Protéger les mineurs est l'une de ses principales responsabilités. Une mission délicate, sensible mais essentielle.

Carences éducatives, négligences lourdes liées à des difficultés sociales ou à des addictions, maltraitance, la famille peut être parfois nocive pour un enfant. Sujets de déni, de tabou, ces drames qui se déroulent dans le huis-clos familial touchent toutes les catégories sociales, des plus démunies aux plus aisées. Quand les décisions ou les attitudes parentales menacent l'intégrité physique ou psychologique d'un

enfant, le Département exerce son devoir de protection et d'accompagnement des mineurs de 0 à 18 ans. C'est une compétence obligatoire depuis les lois de décentralisation de juillet 1983 qui ont transféré cette responsabilité de l'État (DDASS) vers les Conseils généraux de l'époque. Les lois de réforme de 2007, puis 2016, ont conforté le Département dans son rôle de **chef de file de la protection de l'enfance**. En France, près de 300 000 mineurs victimes de ces situations sont pris en charge par les services départementaux de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). En 2016, le Maine-et-Loire a accompagné et a aidé 3 956 enfants de 0 à 21 ans. 47 % d'entre eux étaient « placés » en établissement ou en famille d'accueil.

De la prévention à la décision de protection

Une priorité est donnée à la prévention au sein du Département, qui propose aux familles un accompagnement de proximité et un soutien à la parentalité : suivi PMI, permanences éducatives, actions collectives... Les services de la protection de l'enfance interviennent lorsque cela ne suffit plus ou que les situations sont qualifiées à risque. Ces informations peuvent être signalées par l'entourage familial ou par les parents eux-mêmes, dépassés par leurs souffrances et leurs difficultés. Elles le sont aussi par les professionnels de l'enfance et du secteur médico-social.

Recueillir ces éléments et les évaluer est l'une des premières missions de la protection de l'enfance. Qualifiés d'« événements préoccupants », ils sont transmis à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip) du Service Enfance en danger qui étudie les faits. Selon les éléments repérés, une évaluation de la situation peut être demandée auprès des professionnels du Département répartis en quatre équipes sur le territoire. 3 000 procédures de ce type ont été réalisées en 2016.

S'il y a réellement danger ou risque de danger, des mesures administratives (avec le consentement des parents), voire judiciaires (ordonnées par un juge des enfants), sont prises. Une décision judiciaire passe par un signalement au Procureur de la République qui décide des suites à apporter. Un danger grave et immédiat appellera une intervention sans délai.

La décision judiciaire peut imposer une évaluation complémentaire (Mesure judiciaire d'investigation éducative), une aide éducative à domicile (Action éducative en milieu ouvert) ou de confier le mineur à l'Aide sociale à l'enfance pour un placement dans un établissement ou une famille d'accueil. Le Département devient responsable de son suivi médical, éducatif et social. Il prend en charge les dépenses d'entretien, d'éducation et d'accompagnement et les parents sont appelés à contribuer en fonction de leurs moyens.

En 2016, 3 956 enfants et jeunes de 0 à 21 ans ont été accueillis ou suivis par le Département.

Le Département consacre un budget de 100 millions d'euros par an à la Protection de l'enfance.

Le village Saint-Exupéry

Un dispositif d'accueil d'urgence complet

Propriété du Département, le foyer départemental de l'enfance dénommé Village Saint-Exupéry (VSE) a pour mission de recevoir sans délai, à la demande des services de l'ASE, les enfants de 0 à 14 ans séparés de leurs parents. Dispositif d'accueil provisoire, les enfants y passent plusieurs mois (en moyenne six), le temps pour les équipes éducatives et médicales du Village de recueillir les attentes de l'enfant, d'évaluer ses besoins et d'identifier l'orientation la plus adaptée. Celle-ci peut prendre la forme d'un retour au domicile familial (environ 20 % des cas), d'un placement en famille d'accueil (le Département dispose pour cela d'un réseau de 570 familles) ou d'un placement en établissement (lieux de vie ou maisons d'enfants à caractère social - environ 650 places en Maine-et-Loire).

Ouvert 365 jours par an et 24h/24, 185 professionnels se relaient au Village en permanence :

- une équipe éducative, composée d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et d'animateurs sportifs ;
- une équipe médicale, composée de médecins, d'infirmiers et de psychologues ;
- une équipe de maîtresses de maison et de veilleurs de nuit ;
- une équipe administrative ;
- une équipe technique (pour la cuisine, le ménage, le linge, les réparations diverses...) ;
- et une trentaine d'assistants familiaux.

Selon leur profil et leurs besoins, les enfants sont hébergés sur le site même, en chambre individuelle ou collective, ou au sein d'une famille relais, spécialisée dans l'accueil d'urgence et encadrée par l'équipe médico-sociale du Village. Cette deuxième solution représente souvent la réponse la plus adaptée à l'accueil des 0-3 ans. Au total, le Village Saint-Exupéry peut recevoir jusqu'à 107 enfants : 69 places en internat et 38 places en familles d'accueil. (153 enfants y ont été accueillis en 2016)

À noter : le VSE, c'est **8,1 millions d'euros** de fonctionnement annuel.

Une relocalisation nécessaire

Construit au début des années 1980 rue de Frémur à Angers, le Village Saint-Exupéry n'est plus conforme aux normes actuelles d'accessibilité ni adapté pour accueillir de manière satisfaisante des jeunes âgés de moins de 15 ans. Outre une isolation thermique et phonique peu performante au regard des standards actuels, l'approche sociétale est aujourd'hui différente de celle des années 80 ; les représentations évoluent et le VSE doit répondre à ces nouveaux codes sociétaux, dans une démarche de progrès.

L'accueil collectif (le Village actuel dispose majoritairement de chambres pouvant accueillir 2, 3 ou 4 enfants) se doit ainsi d'évoluer vers un accueil plus individualisé pour offrir une meilleure réponse aux besoins des enfants (intimité, calme...) et leur assurer un environnement proche d'un habitat classique.

En 2018, le Village Saint-Exupéry quittera donc la rue de Frémur pour une nouvelle vie sur le Plateau de la Mayenne à Avrillé. Sur un terrain de 9 500 m², un ensemble flambant neuf accueillera ainsi les enfants confiés au Département dans les meilleures conditions possibles. Un projet d'établissement, en résonance avec le « schéma départemental Enfance Famille » mis en place en 2016, accompagne également cette évolution.

Le Département investit 14 millions d'euros dans cette métamorphose du Village Saint-Exupéry.

Un projet architectural au service des enfants

En 2018, le nouveau Village Saint-Exupéry accueillera :

- quatre pavillons de 190 m² avec jardin privatif ;
- une maison des familles (espace circulaire en bas à gauche du plan) ;
- un bâtiment principal composé
 - d'un pôle médico-psychologique ;
 - d'un pôle d'activités de jour (300 m²) ;
 - d'un espace petite enfance (pour l'accueil des 0-3 ans) avec jardin et aire de jeux adaptés ;
 - d'une cuisine centrale ;
 - d'un service administratif et de locaux techniques (à l'étage).
- une grande aire de jeux centrale avec espaces différenciés selon les âges

50 chambres seront réparties au sein de six maisonnées (quatre pavillons et deux pouponnières). La capacité d'accueil du VSE restera identique (107 enfants) mais la répartition évoluera : moins de places en internat (60) et plus de places en familles d'accueil.



Les atouts du nouveau site



1. Des locaux plus vastes et mieux adaptés

- Un gain d'espace d'environ 60 m² par maison pour le même nombre d'enfants permettant la création de 5 espaces de vie en rez-de-chaussée (au lieu de 2 actuellement) : salon, séjour, salle de lecture/multimédia, espace TV et espace atelier (pour les loisirs créatifs) ;
- 90 % de chambres individuelles ;
- Des unités de vie dissociées du reste du Village (pas de passage de visiteurs par ces espaces) ;
- Une surface du pôle d'activités de jour doublée ;
- Des espaces de stockage (quasi inexistants actuellement, pour les poussettes, le mobilier extérieur d'été, les bicyclettes et jeux d'enfants)
- Au total, 4 600 m² « utiles » hors jardin (au lieu de 4 000 actuellement).

2. Des extérieurs mieux agencés

- Trois aires de jeux différenciées pour les 0-3 ans, les 4-8 ans et les 9-14 ans ;
- Des jardins privatifs clos pour chaque unité de vie.

À noter : les extérieurs ont déjà été plantés pour une arrivée prévue dans un espace verdoyant l'été prochain. Les animaux de la basse-cour trouveront également leur place dans un nouvel espace pensé pour eux.

3. Une acoustique améliorée

- Attention portée au choix des matériaux pour répondre aux contraintes de l'accueil collectif.

4. Une sécurité renforcée

- Un accès par badge magnétique ;
- Une entrée avec accueil direct (sans passage par les extérieurs et lieux de vie des enfants) ;
- Un parking en R-1 (pas de voitures circulant dans les allées du foyer).

5. Un environnement de qualité

- Une ligne de tramway et de bus à proximité ;
- Un environnement scolaire varié proche ;
- Des aires de jeux accessibles à pied (city stade de la ville notamment) ;
- Un accès direct à la voie verte aménagée et à un chemin vicinal (pour des sorties à vélo...).

6. Une démarche écologique affirmée

- Une construction à base de matériaux de très bonne facture et faciles d'entretien ;
- Une isolation extérieure des bâtiments ;
- Des panneaux solaires installés pour l'eau chaude sanitaire.

7. De meilleurs équipements numériques

- Un accès Wi-Fi sur tout le site ;
- Un équipement multimédia des unités de vie (pour faciliter et diversifier les modes de communication avec les familles (ex. visio-conférence)).

8. Une accessibilité accrue

- Une chambre en rez-de-chaussée adossée à une salle de bain adaptée, dans chaque maison ;
- Circulation possible sur tout le site - intérieur et extérieur (niveau 0) - en fauteuil roulant ;
- Une construction en R+1 uniquement.

9. De nouveaux services

- Une maison des familles d'environ 100 m² composée de quatre espaces privés pour des rencontres parents et enfants, d'un salon familial et d'un studio pour l'accueil d'un parent ou d'un autre membre de la famille (le temps d'un week-end par exemple) ;
- Une salle d'apaisement adossée à l'infirmerie ; (le foyer ne dispose pas actuellement d'un lieu adapté pour isoler un enfant en crise et lui permettre de se ressourcer loin du regard des autres.)

Un chantier de taille

18 entreprises sont mobilisées sur ce chantier qui a démarré en octobre 2016. La majeure partie des entreprises de BTP sélectionnées sont implantées en Maine-et-Loire. Par son ampleur et sa durée (20 mois de travaux), ce projet de construction constitue une opération précieuse pour la filière locale du bâtiment. Le chantier prendra fin en début d'été 2018. L'établissement organisera un emménagement progressif sur le nouveau site pour une rentrée scolaire 2018/2019 des enfants dans les écoles d'Avrillé.

Maître d'ouvrage

Département de Maine-et-Loire

Maître d'ouvrage Délégué

ALTER PUBLIC

Architecte conception

Cabinet DURANT MENARD THIBAULT

Architecte d'opération

Gilles MENETRIER

Maîtrise d'œuvre

Cabinet GOUSSET, OTEIS Isateg, INDDIGO, SERDB, BEGC, COTE PAYSAGE

Coordination SPS

VERITAS

Bureau de contrôle technique

SOCOTEC



Contact presse : Hélène Fouque, h.fouque@maine-et-loire.fr, 02.41.81.48.12